

Note d'information du 7 avril 2000

7 avril 2000 - dernière mise à jour 8 septembre 2007

Objet : formations aux premiers secours -

Actualisation du programme de la formation de base aux premiers secours.

Les travaux de la commission « Formation » de l'Observatoire National du Secourisme, et de ses deux sous-commissions « Scientifique et Pédagogique » se déroulent en vue d'une **actualisation** du programme de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). Ils ne constituent ni la mise en cause des principes de la pédagogie, simple et concrète, qui constitue l'esprit des programmes de 1991, ni, en aucun cas, une réforme.

La commission est guidée par le souci de redonner à l'AFPS sa place d'enseignement de base des premiers secours pour le grand public, dans le cadre initialement prévu, pour une durée de 8 à 12 heures au maximum.

Le rapport d'étape de mars 2000 fait état des points suivants :

- Facilitation de la mise en position latérale de sécurité (PLS) ;
- Mise en harmonie de la séquence des gestes de secours en présence d'une détresse ventilatoire ou cardio-ventilatoire avec les recommandations de l'European Resuscitation Council et du Conseil français de Réanimation Cardio-pulmonaire (réunion de Lyon, du 6 au 8 juillet 1999) ;
- Précisions dans le minutage de l'alerte ;
- Simplification des dégagements d'urgence ;
- Facilitation de la mise en œuvre du point de compression artérielle à distance du membre supérieur ;
- Meilleure intégration du bilan dans chacun des modules.

Les documents de travail de la Commission sont réservés à **son usage interne exclusif** ; ils ne doivent être **NI DIFFUSÉS, NI UTILISÉS**.

Un guide de référence officiel sera finalisé par la direction de la défense et de la sécurité civiles, qui décidera de sa diffusion et notifiera les dates et les modalités d'application.

Je vous propose d'assurer une large diffusion de cette note d'information, notamment auprès de toutes les structures de formation aux premiers secours.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

Le sous-directeur des services de secours et des sapeurs-pompiers

Jean Paul KHIL

DESTINATAIRES :

Tous Ministères et Secrétariats d'État

Mesdames et Messieurs les Préfets de départements et hauts-fonctionnaires d'outre-mer - Cabinet - SIACEDPS - SDIS

Monsieur le Préfet de Police de Paris - SIPC

COPIE POUR INFORMATION :

Messieurs les Préfets de zone de défense - État-major de zone de défense « sécurité civile »

M. le Général, commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

M. le Médecin Général, commandant l'école nationale de spécialisation du service de santé pour l'armée de terre

M. le Capitaine de Vaisseau, commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille

M. le Colonel, commandant les formations militaires de la sécurité civile

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations nationales agréées

Mesdames et Messieurs les Directeurs des organismes habilités